

"Je ne contracte pas" : le monde parallèle des "êtres souverains", la mouvance complotiste qui amuse autant qu'elle inquiète

France Télévisions - Publié le 14/04/2024

Pour ces "citoyens souverains", l'Etat et ses administrations sont illégaux. Cet univers de croyances pseudo-juridiques, inspiré des Etats-Unis, présente de nombreuses dérives complotistes, avec des convaincus et des gourous qui espèrent en tirer profit.

Saviez-vous qu'il existait des techniques quasiment imparables pour ne plus payer d'impôts ou d'amendes, pour échapper aux arrestations, à l'Urssaf ou à l'Aide sociale à l'enfance ? Pour faire un résumé très rapide d'une thèse très compliquée : l'Etat, et tout ce qui lui est lié, est illégal, et aucune administration n'a de pouvoir légal sur vous. Pour s'en libérer, il suffit, entre autres, de dire : "Je ne contracte pas". Bien entendu, cette idée est fautive. La phrase est devenue un "mème", repris avec moquerie sur les réseaux sociaux, après l'arrestation d'un couple qui a voulu refuser de "contracter" avec la gendarmerie lors d'un contrôle routier.



Il ne s'agit pourtant pas d'une parodie, ni d'un épiphénomène. Cette formule fait référence à la théorie des "êtres souverains", un ensemble de croyances pseudo-juridiques qui ont gagné en audience depuis la crise sanitaire du Covid-19, qui vivent souvent au complotisme, exploitées par des gourous espérant en tirer profit.

David n'est pas un gourou, mais il joue aujourd'hui un rôle non négligeable dans la diffusion de ces idées en France. Il a participé à la création, en février 2022, du groupe Facebook baptisé "Illégal en France

diffusion", qui rassemble plus de 11 500 membres, et le groupe "Syndicat des droits de l'homme pour la justice". Cet homme, qui concède ne pas avoir de formation de juriste mais se dit "accompagné de professionnels", affirme à franceinfo avoir créé ces entités "après avoir travaillé sur le sujet pendant de longues années, pour alerter la population et qu'elle nous aide à faire passer le message".

Lire les messages des "êtres souverains", c'est se plonger dans un univers parallèle de références légales obscures et de vocabulaire ésotérique. Mais parmi les principes les plus partagés, il y a l'idée (fautive) que l'Etat français n'a pas d'existence légale, et que ses ordres ou ceux de toute administration peuvent donc être refusés.

D'après cette théorie, également expliquée par Pierre, le conducteur arrêté dans la vidéo, la France n'est plus un pays depuis 1947, mais une entreprise. Il s'agirait, qui plus est, d'entreprises "étrangères enregistrées aux USA", assène également David à franceinfo. L'argument ? Elles sont absentes du registre du commerce et des sociétés français (RCS), qui répertorie les entreprises, mais possèderaient un numéro D-U-N-S, qui serait son équivalent outre-Atlantique. Faux : le numéro D-U-N-S, fourni par l'entreprise américaine Dun & Bradstreet, n'est pas réservé aux entreprises et n'implique pas d'implantation aux Etats-Unis. Il s'agit d'un simple identifiant standardisé permettant de confirmer qu'une entreprise existe et d'évaluer sa solvabilité, par exemple.

Peu importe, pour ceux qui y croient, il n'y a plus d'Etat mais seulement une entreprise étrangère "REPUBLIQUE FRANCAISE PRESIDENCE" et ses filiales. A leurs yeux, de nombreuses lois et requêtes administratives sont donc de simples "règlements intérieurs" d'entreprise, qu'il est possible de refuser comme on refuse de signer un contrat (d'où la phrase "Je ne contracte pas").

Cette stratégie du "joker" légal n'est qu'un exemple. Tout ou presque peut être considéré nul et non avenu, avec des formulations légales toujours plus complexes. Exemples : d'après certains de ces groupes, les amendes sont illégales parce que les routes ne sont pas des voies publiques. Elles appartiennent – si vous avez tout suivi – à des administrations qui sont des entreprises privées illégitimes.

La "détestation de l'autorité et de l'Etat" pour point commun

Sur le groupe "Illégal en France diffusion", on trouve beaucoup de demandes de conseils, la plupart concernant des questions d'argent. Contester les impôts, l'Urssaf, les amendes, les saisies administratives, l'autorité des tribunaux... Ces "citoyens souverains" réunissent "des profils divers présentant une même détestation de l'autorité et de l'Etat" dont les adeptes "répondent, paradoxalement, par la loi pour contester la loi", souligne à l'AFP Sylvain Delouée, chercheur en psychologie sociale à l'université Rennes 2.

Une stratégie qu'un avocat américain a même assimilée à du "terrorisme de papier", rappelle l'ONG de lutte contre les discriminations Anti-Defamation League. Car les "êtres souverains" ne sont pas apparus en France : la mouvance trouve son origine aux Etats-Unis, où l'inquiétude historique de voir émerger un Etat fédéral tyrannique est historiquement forte. Dès les années 1970, l'organisation Posse Comitatus a déployé une rhétorique et des actions antigouvernementales proches des "sovereign citizens" ("SovCit") d'aujourd'hui, largement motivées par une idéologie raciste et antisémite, raconte le groupe de lutte contre le racisme Southern Poverty Law Center (SPLC).

En France, les premiers adeptes de ces "argumentaires pseudo-juridiques" ont émergé en 2015, explique à l'AFP Sylvain Delouée. Un certain "Conseil national de transition" (CNT), créé cette année-là, défend l'idée que "les lois ne sont pas légitimes" et appelle à une marche pacifique sur l'Elysée le 14-Juillet pour renverser le gouvernement.

La crise des "gilets jaunes" comme accélérateur

"Ces argumentaires basés sur la loi ont ensuite pris de l'ampleur avec la crise des 'gilets jaunes'", analyse pour l'AFP Sebastian Dieguez, docteur en neurosciences et chercheur à l'université de Fribourg (Suisse). Figure des "gilets jaunes", Serge Petitdemange assurait par exemple que la publication d'un décret en 2016 avait rendu la Constitution caduque, et invalidait l'élection d'Emmanuel Macron.

Mais les idées véhiculées par certains "êtres souverains" vont encore plus loin. Beaucoup partagent la théorie de la "fraude du nom légal", une croyance conspirationniste expliquée par exemple sur le site Conspiracy Watch. Selon eux, l'acte de naissance est en fait un acte juridique signé sans l'accord de la personne concernée, pour associer de force à chaque individu une personne morale frauduleuse, un "homme de paille".

Tous les accords, les contrats, les factures concernant cet "être vivant" seraient en fait passés avec cette personne juridique non consentie, dont le nom est écrit en majuscules, comme pour une entreprise sur les registres. D'où le fait que la passagère insiste pour que son nom soit écrit "en minuscules" dans la fameuse vidéo du contrôle routier (évoquée au début de cet article). Pire encore, tous les Etats seraient en faillite et leur patrimoine restant devrait donc revenir aux "êtres souverains"... Ce dont les entreprises illégitimes vous privent en vous maintenant dans l'ignorance et en vous associant cette fausse personnalité juridique.

Difficile d'estimer l'audience de ces croyances, mais les chiffres des groupes qui participent à les diffuser sur les réseaux sociaux ne sont pas rassurants. Un groupe Telegram dédié à la "fraude du nom légal" compte plus de 21 000 abonnés, et 64 000 sur la chaîne TikTok associée. Une autre chaîne TikTok qui diffuse régulièrement ces arguments cumule près de 68 000 abonnés et pas moins de 661 000 "j'aime", alors que sa première vidéo publique date seulement d'octobre 2023. Contactés par franceinfo, aucun des deux n'a répondu.

Droit Commun & International

être vivant
marie gerard
Nom fictif (STR)
MME GERARD M

Tribunal du Droit Commun Francophone & International

L'être vivant
marie gerard
Nom fictif (STR)
MME GERARD M

Date de naissance 0
Référence XXXXXXXX

clc

Carte CLC Francophone

50 € - 80 €

CHOIX DES OPTIONS

Des utilisateurs y publient régulièrement des textes ou vidéos complotistes sur la pandémie de Covid-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou de pseudo-réseaux pédocriminels impliquants l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et les "élites". Ces théories peuvent avoir des conséquences dangereuses : en France, une mère a enlevé en 2021 sa fille de 8 ans, Mia, par peur d'un complot impliquant l'ASE. Elle adhérait à la communauté "One Nation", cofondée par Alice Pazalmar, qui avait notamment appelé à "refuser toute autorité illégitime", en reprenant certains arguments des "êtres souverains". Dans cette affaire, Rémy Daillet-Wiedemann, une figure du complotisme français, est cité. Depuis la Malaisie où il résidait, le quinquagénaire est soupçonné d'avoir incité à l'enlèvement de la petite fille. Il est par ailleurs suspecté d'avoir inspiré des projets d'attentat d'ultradroite pour s'emparer de l'Élysée en 2021.

Un filon dont certains tentent de tirer profit

Certains essaient même d'en profiter pour gagner de l'argent. Le compte Telegram "Fraude du nom légal" redirige par exemple vers un site vendant une "formation" "100% légale" pour se "débarrasser de [ses] dettes légalement", avec par exemple des courriers type pour "rembarasser les huissiers". Le tout pour au moins 97 euros. Contacté par mail et sur Instagram, le propriétaire du compte n'a pas répondu.

Un autre site, Common Law Court International Francophone, prétend vendre des documents d'"être vivant". Certificat de naissance, de mariage, "carte liberté" censée remplacer la carte d'identité (avec le nom en minuscules et à l'encre rouge)... Avec ces faux documents, "vous n'êtes plus soumis aux lois statutaires, sauf si vous y consentez", affirme le site. Les prix vont de 10 à 390 euros.

Sauf que cette "cour" n'a évidemment aucun pouvoir ni aucune existence juridique, et le site ne contient pas de mentions légales. Contacté, l'un des principaux contributeurs du canal Telegram associé au site a fourni des réponses évasives et exigé en retour "une garantie contractuelle de [nos] intentions". Contactée par l'AFP, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) explique avoir reçu une "vingtaine de signalements ou de demandes d'information depuis 2020" concernant la mouvance des "citoyens souverains". Mais elle assure n'avoir pas relevé "d'éléments constitutifs d'une dérive sectaire".

Enquête "Il y a un vrai danger de santé publique" : le journaliste Etienne Jacob a infiltré plusieurs sectes du "bien-être"

franceinfo - Publié le 13/04/2024

"La France des gourous : journal d'un infiltré", c'est le livre publié par le journaliste du journal Le Figaro Etienne Jacob. Ces derniers mois, il a infiltré plusieurs sectes dont celles dites "du bien-être" et a pu constater l'essor de dérives sectaires dans le domaine de la santé notamment.

Dans un enregistrement tourné en mai 2023, on peut notamment entendre Etienne Jacob chanter autour de la grande manitou du manger cru, Irène Grosjean, avec d'autres patients subjugués lors d'un stage à Névache, dans les Hautes-Alpes. Popularisée par des vidéos qui totalisent des millions de vues sur internet, Irène Grosjean, c'est une promesse et un business. La promesse de guérir des pires maladies en se purgeant et en ne mangeant que du cru. Un Business en achetant ses produits et en participant à ses stages.

"Pour arriver à participer à un stage d'Irène Grosjean on va déboursier pratiquement un Smic, trajet compris, rapporte Etienne Jacob, donc on a des personnes qui sont déjà conquises par son discours", assure-t-il. "Moi ce qui m'a le plus frappé, c'est de voir qu'on a des personnes pleines d'espoir qui ont des maladies chroniques, des nodules cancéreux, et qui viennent en espérant pouvoir soigner ça en mangeant cru, en se purgeant et en se soignant éventuellement avec des plantes", ajoute-t-il.

Pendant plusieurs semaines, Etienne est effectivement allé au bout de la logique Il s'est purgé, a perdu du poids et absorbé les arguments d'Irène Grosjean et ses lieutenants qui rejettent la médecine traditionnelle, les médicaments et autres vaccins. "Sur les stages où je suis allé, je me suis rendu compte que des personnes avaient déjà perdu beaucoup de poids en l'espace d'une semaine. Pour elles c'est normal : on reprendra du poids plus tard, se disent-elles", raconte Etienne. "On en sort carencé, on en sort avec la peur de la nourriture, on en sort parfois malade parce que les purges à l'huile de ricin c'est quand même violent pour le corps, vous vous videz entièrement."

"Pour moi il y a un vrai danger de santé publique", dénonce le journaliste. Durant son stage, le journaliste est même sorti de son rôle et est intervenu pour aider une patiente qui perdait totalement ses forces. Des familles françaises et belges accusent la mouvance Irène Grosjean d'avoir indirectement provoqué la mort de leurs proches par "abstention ou abandon de soins".

Point commun des victimes : un état de faiblesse psychologique, la crainte des traitements et l'isolement progressif, explique Pascale Duval, porte-parole de l'association UNADFI, qui lutte contre les sectes. "Quand elle vient d'entendre qu'elle était atteinte d'une maladie grave, une personne peut être attirée par quelqu'un qui lui dit 'moi, j'ai une solution qui est complètement indolore pour laquelle tu n'auras pas d'effet secondaire et en plus je te promets la guérison!'" avance-t-elle.

Depuis 2016 et jusqu'à la crise du Covid, les signalements pour dérives sectaires auprès des services de l'Etat ont doublé avec plus de 4 000 signalements, dont 600 concernaient le crudivorisme. Des chiffres qui sous-estiment totalement le regain ces dernières années des sectes "New Age" estiment les associations de défense des familles.

L'intelligence artificielle au service de l'extrême-droite ?

À l'approche des élections européennes, qui se dérouleront du 6 au 9 juin 2024, l'extrême droite se veut plus "sexy" que jamais. Vous avez peut-être vu passer Amandine Le Pen, Léna Maréchal-Le Pen ou encore Chloé Le Pen sur TikTok. Ces jeunes femmes, blondes aux yeux bleus, se font passer pour un membre de la famille Le Pen. Elles n'hésitent pas à mettre en avant les idées de leurs parentes.

Si ces utilisatrices font le buzz sur les réseaux sociaux, elles n'ont rien de réel. Effectivement, il s'agit de deepfakes, réalisés par une intelligence artificielle. Ce qui explique leur ressemblance frappante avec Marine Le Pen ou Marion Maréchal-Le Pen. Si tout est faux, beaucoup d'internautes semblent être tombés dans le panneau...

Ces comptes fictifs maîtrisent parfaitement les codes des réseaux sociaux. En mettant en avant des versions sexy, elles améliorent et dépoussièrent l'image du Rassemblement national ou de Reconquête. Grâce à l'intelligence artificielle, il est possible d'imiter le visage d'une personne et de lui faire faire un peu ce que l'on veut. Les visages de Marine Le Pen et Marion Maréchal-Le Pen sont donc rajeunis pour se coller aux corps de jeunes femmes d'une vingtaine d'années, amatrices de danses et autres tendances sur TikTok.

Ainsi, Amandine, Léna ou Chloé se disent fières d'être françaises, n'hésitent pas à faire l'éloge de Jordan Bardella [= dirigeant du RN] et glissent des sous-entendus racistes dans les descriptions de leurs vidéos.

Quand on y prête un peu d'attention, le pot aux roses est facile à voir. Néanmoins, les progrès de l'intelligence artificielle sont fulgurants. Un œil moins avisé ou plus inattentif peut très bien se faire avoir. Ainsi, ces profils cumulent les abonnés et les vues de leurs vidéos sont considérables. Dans leur bio, il est bien précisé que le contenu est généré par l'intelligence artificielle. Mais un avertissement qui passe inaperçu quand la vidéo apparaît sur le fil d'actualité des utilisateurs.

À l'heure actuelle, leurs comptes ont été suspendus. Mais il est certain qu'Amandine, Chloé et Léna ne tarderont pas à réapparaître sur les réseaux sociaux dans les prochains jours. Il est difficile de savoir s'il est question d'une manœuvre de l'extrême droite elle-même pour adoucir son image, d'une idée de partisans de Reconquête ou du Rassemblement national ou tout simplement l'affaire d'utilisateurs avides d'argent facile grâce à la monétisation de vidéos qui font le buzz sur les réseaux sociaux. Rappelons qu'à partir de 10 000 abonnés, il est possible de gagner de l'argent sur TikTok. Interrogé par BFMTV, le Rassemblement national réfute tout lien avec ces faux comptes. Il précise que la famille Le Pen n'est pas ravie de cette utilisation. Même son de cloche du côté de Reconquête, qui a signalé le compte de Léna Maréchal-Le Pen avant sa suspension.

<https://www.presse-citron.net/la-niece-de-marine-le-pen-nest-pas-influenceuse-sur-tiktok-et-elle-nest-pas-reelle/>

